



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – CS 60609

CHÂTILLON EN MICHAILLE 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Recueil des actes administratifs

tome 44

**1^{er} octobre au
31 décembre 2020**

AVIS DE PUBLICATION – 18/02/2021

Le tome 44 du recueil des actes administratifs (1^{er} octobre au 31 décembre 2020) est paru et tenu à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ainsi que sur son site Internet www.ccpb01.fr. Les recueils précédents sont également consultables au siège de la CCPB ainsi que sur le portail Internet cité ci-dessus.

SOMMAIRE

A) Délibérations du conseil communautaire

• Conseil communautaire du 5 novembre 2020 (p. 6 et suivantes)

- 20-DC099 (p 6) Levée d'option d'achat anticipé du bâtiment relais sis 260 rue Santos Dumont – PAE des Etournelles- 01200 Valserhône par la société SONIMAT ou la société Europe Participation en substitution
- 20-DC100 (p 6) Soutien à l'investissement des communes : modification du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes.
- 20-DC101 (p 6) Désignation des deux représentants, un titulaire et un suppléant, de la CCPB au sein du Comité de Programmation Leader du Parc Naturel Régional du Haut Jura
- 20-DC102 (p 6) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Billiat
- 20-DC103 (p 7) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Champfromier
- 20-DC104 (p 7) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Chanay
- 20-DC105 (p 7) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Confort
- 20-DC106 (p 8) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Giron
- 20-DC107 (p 8) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune d'Injoux Génissiat
- 20-DC108 (p 9) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Montanges
- 20-DC109 (p 9) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Plagne
- 20-DC110 (p 9) Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Saint-Germain de Joux
- 20-DC111 (p 10) Décision modificative n°1 du Budget Général
- 20-DC112 (p 10) Décision modificative n°1 du Budget Eau
- 20-DC113 (p 10) Décision modificative n°1 du Budget Assainissement
- 20-DC114 (p 10) Décision modificative n°1 du Budget Dinoplagne
- 20-DC115 (p 10) Décision modificative n°1 du Budget Déchets ménagers
- 20-DC116 (p 10) Modification de la désignation des membres du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement
- 20-DC117 (p 11) Convention de déversement spécifique de rejets des eaux industrielles entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Société Bellegardienne d'Abattage
- 20-DC118 (p 11) Convention de déversement spécifique de rejets des eaux industrielles entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Société PANCOSMA
- 20-DC119 (p 11) Délégation de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion de l'Ain
- 20-DC120 (p 12) Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de Valserhône pour l'année 2021
- 20-DC121 (p 12) Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

• Conseil communautaire du 17 décembre 2020 (p. 6 et suivantes)

- 20-DC122 (p 12) Approbation de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Bellegardien

- 20-DC123 (p 13) Déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) 2021-2023
- 20-DC124 (p 13) Validation du principe de création d'une Société Publique Locale issue de l'ALEC 01
- 20-DC125 (p 13) Adhésion à la Société d'économie Mixte « LEA – Les Energies de l'Ain »
- 20-DC126 (p 13) Reconduction de la Délégation de l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPB au profit du Département de l'Ain pour 2021-2023
- 20-DC127 (p 14) Dissolution et liquidation de la Régie personnalisée de l'Office de Tourisme Terre Valserine
- 20-DC128 (p 14) Création de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Terre Valserine Tourisme
- 20-DC129 (p 15) Désignation des représentants au sein du Comité de direction de l'EPIC Terre Valserine Tourisme
- 20-DC130 (p 15) Approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes
- 20-DC131 (p 15) Adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 20-DC132 (p 16) Adhésion au contrat collectif d'assurance du Centre de gestion couvrant les risques statutaires
- 20-DC133 (p 16) Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes
- 20-DC134 (p 16) Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

B) Décisions du Bureau communautaire

- **Bureau Communautaire du 19 novembre 2020 (p. 20 et suivantes)**

- 20-DB041 (p 18) Aide à l'immobilier d'entreprises – Attribution d'une aide financière pour la construction et l'aménagement d'un atelier artisanal avec point de vente sur la commune d'Injoux -Génissiat
- 20-DB042 (p 18) Pôle Seniors et Santé / CLIC : convention entre le Département de l'Ain, la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et le Réseau Mnémosis
- 20-DB043 (p 18) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Giron pour des travaux d'aménagement du cimetière communal
- 20-DB044 (p 18) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Champfromier pour des travaux de reprise d'un mur de soutènement
- 20-DB045 (p 19) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Confort pour des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente communale
- 20-DB046 (p 19) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Plagne pour des travaux d'aménagement de la salle des fêtes communale
- 20-DB047 (p 19) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Champfromier pour des travaux de mise en conformité du réseau du hameau de Communal pour l'amélioration de la défense incendie.
- 20-DB048 (p 20) Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Confort pour la création de deux chicanes et d'un plateau surélevé de sécurisation du secteur La Mulaz
- 20-DB049 (p 20) Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la protection des captages d'eau potable sur la commune d'Injoux Génissiat
- 20-DB050 (p 20) Demande de subvention auprès de l'état au titre de la création d'un exutoire d'eaux pluviales – secteur du Picoly
- 20-DB051 (p 20) Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition de matériels pour la police intercommunale.
- 20-DB052 (p 21) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la création d'un exutoire d'eaux pluviales sur la commune de Valserhône, commune déléguée de Châtillon en Michaille sur le secteur Picoly / Louis Astier
- 20-DB053 (p 21) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la requalification du pré traitement de la station d'épuration de l'agglomération d'assainissement de Bellegarde sur Valserine, commune de Valserhône
- 20-DB054 (p 21) Recrutement dans le cadre de contrat d'apprentissage

- 20-DB055 (p 21) Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet
- 20-DB056 (p 22) Convention avec le Conseil Départemental de l'Ain et le GIE « Epav'Service » relative à l'enlèvement au transport, à la destruction de véhicules non identifiables de notre territoire

- **Bureau Communautaire du 17 décembre 2020 (p. 20 et suivantes)**

- 20-DB057 (p 22) Versement du solde de la subvention à l'EIJAA
- 20-DB058 (p 22) Convention de partenariat avec EIJAA
- 20-DB059 (p 22) Acquisition de terrains de la EURL HOME CONSTRUCTION – Création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales – Le Picoly – Châtillon-en-Michaille – 01200 Valserhône
- 20-DB060 (p 23) Avenant n°1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie »
- 20-DB061 (p 23) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé de la Mission locale Oyonnax-Bellegarde-Gex au profit de la Communauté de communes du Pays bellegardien
- 20-DB062 (p 23) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Champfromier au profit de la Communauté de de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »
- 20-DB063 (p 24) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Chanay au profit de la Communauté de de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »
- 20-DB064 (p 24) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune d'Injoux-Génissiat au profit de la Communauté de de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »
- 20-DB065 (p 24) Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet

C) Décisions du Président

- 20-DP049 (p 26) Pépinière d'entreprises – Ateliers n°8 – Convention d'occupation à la Sarl SBP Développement – Atelier-relai
- 20-DP050 (p 26) Pépinière d'entreprises – Atelier n° 5 – Avenant n°2 à la Convention d'occupation Sas AXE OHM
- 20-DP051 (p 26) Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
- 20-DP052 (p 26) RECAPITULIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN
- 20-DP053 (p 27) Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la mise en place d'un marché de reprographie pour la location ou l'achat de photocopieurs multifonctions avec contrat de maintenance, achat ou location de matériels spécifiques comme les traceurs"
- 20-DP054 (p 27) Terrain cadastré AL n° 887 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la société GUINTOLI
- 20-DP055 (p 28) RECAPITULIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN
- 20-DP056 (p 29) Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre de la liaison en eau potable Enversiers-Marnod-Combes et de la défense incendie, sur la commune de Saint-Germain-de-Joux
- 20-DP057 (p 29) Terrain cadastré AL n° 884 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la commune de Valserhône
- 20-DP058 (p 30) Tarifs aire d'accueil GDV

D) Arrêté du Président

- 20-AP015 (p 18) Ouverture de l'aire définitive d'accueil des gens du voyage



Délibérations

du

Conseil

Communautaire

Résultat fonctionnement	9 110,64 €	4 555,32 €	4 555,32 €
Résultat investissement	31 617,71 €	15 808,85 €	15 808,86 €
Résultat global clôture	40 728,35 €	20 364,17 €	20 364,18 €
Trésorerie au 31/12/2019	40 728,35 €	20 364,17 €	20 364,18 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC103 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Champfromier

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Champfromier ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	27 573,97 €	13 786,99 €	13 786,98 €
Résultat investissement	47 609,06 €	23 804,53 €	23 804,53 €
Résultat global clôture	75 183,03 €	37 591,52 €	37 591,51 €
Trésorerie au 31/12/2019	75 183,03 €	37 591,52 €	37 591,51 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC104 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Chanay

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Chanay ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	-19 236,55 €	- 9 618,28 €	- 9 618,27 €
Résultat investissement	38 152,86 €	19 076,43 €	19 076, 43 €
Résultat global clôture	18 916.31 €	9 458,15 €	9 458,16 €
Trésorerie au 31/12/2019	18 916.31 €	9 458,15 €	9 458,16 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC105 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Confort

Le Conseil communautaire, à l'unanimité



- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Confort ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	53 368,40 €	26 684,40 €	26 684,40 €
Résultat investissement	207 828,54 €	103 914,27 €	103 914,27 €
Résultat global clôture	261 196,94 €	130 598,47 €	130 598,47 €
Trésorerie au 31/12/2019	261 196,94 €	130 598,47 €	130 598,47 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC106 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Giron

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Giron ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	52 933,84 €	26 466,92 €	26 466,92 €
Résultat investissement	22 326,42 €	11 163,21 €	11 163,21 €
Résultat global clôture	75 260,26 €	37 630,13 €	37 630,13 €
Trésorerie au 31/12/2019	75 260,26 €	37 630,13 €	37 630,13 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC107 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune d'Injoux Génissiat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune d'Injoux Génissiat ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	-72 323,76 €	- 36 161,88 €	- 36 161,88 €
Résultat investissement	97 143,64 €	48 571,82 €	48 571,82 €
Résultat global clôture	24 819,88 €	12 409,94 €	12 409,94 €
Trésorerie au 31/12/2019	24 819,88 €	12 409,94 €	12 409,94 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC108 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Montanges

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Montanges ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	6 259,12 €	3 129,56 €	3 129,56 €
Résultat investissement	37 270,84 €	18 635,42 €	18 635,42 €
Résultat global clôture	43 529,96 €	21 764,98 €	21 764,98 €
Trésorerie au 31/12/2019	43 529,96 €	21 764,98 €	21 764,98 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC109 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Plagne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Plagne ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	68 454,10 €	34 227,05 €	34 227,05 €
Résultat investissement	15 601,13 €	7 800,57 €	7 800,56 €
Résultat global clôture	84 055,23 €	42 027,62 €	42 027,61 €
Trésorerie au 31/12/2019	84 055,23 €	42 027,62 €	42 027,61 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC110 : Transfert des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Saint-Germain de Joux

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de 75% des résultats et de la trésorerie des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2019 de la commune de Saint-Germain de Joux ci-dessous et à sa répartition à parts égales entre le budget de l'eau et le budget de l'assainissement :

	Part transférée à la CCPB (75%)	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat fonctionnement	29 896,94 €	14 948,47 €	14 948,47 €
Résultat investissement	99 081,67 €	49 540,84 €	49 540,83 €
Résultat global clôture	128 978,61 €	64 489,31 €	64 489,30 €
Trésorerie au 31/12/2019	128 978,61 €	64 489,31 €	64 489,30 €

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC111 : Décision modificative n°1 du Budget Général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget général,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC112 : Décision modificative n°1 du Budget Eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget Eau,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC113 : Décision modificative n°1 du Budget Assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget Assainissement,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC114 : Décision modificative n°1 du Budget Dinoplagne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget Dinoplagne,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC115 : Décision modificative n°1 du Budget Déchets ménagers

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget Déchets ménagers,
- **APPROUVE** la présente délibération et habilite le Président ou le Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC116 : Modification de la désignation des membres du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **RETIRER** la délibération 20-DC077
- **DESIGNE** les membres du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement :

Communes	Membre titulaire	catégorie	Membre suppléant	catégorie
Billiat	Jean Marc BEAUQUIS	Elu communautaire	Antoine MUNOZ	Elu communautaire
Champfromier	Ludovic BOUZON	Elu communautaire	Jacques VIALON	Elu communautaire
Confort	Damien DEBUCHY	Elu communautaire	Daniel BRIQUE	Elu communautaire
Giron	Florian MOINE	Elu communautaire	Danièle DASSIN-SHAW	Elu communautaire
Injoux Génissiat	Joël PRUDHOMME	Elu communautaire	Denis MOSSAZ	Elu communautaire
Plagne	Philippe DINOCHÉAU	Elu communautaire	Raymond ELOY	Elu communautaire
Surjoux-Lhopital	Frédéric MALFAIT	Elu communautaire	Jean Michel ROLLET	Elu communautaire
Valserhône	Serge RONZON	Elu communautaire	Benjamin VIBERT	Elu communautaire

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC117 : Convention de déversement spécifique de rejets des eaux industrielles entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Société Bellegardienne d'Abattage

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de déversement spécifique des eaux industrielles de la Société Bellegardienne d'Abattage à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC118 : Convention de déversement spécifique de rejets des eaux industrielles entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Société PANCOSMA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de déversement spécifique des eaux industrielles de la Société PANCOSMA

Fait à Valserhône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC119 : Délégation de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion de l'Ain

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité à compter du 1^{ER} Décembre 2020.
- **APPROUVE** la convention proposée en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC120 : Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de Valsershône pour l'année 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (3 Abstentions Mrs Frédéric MALFAIT, Denis MOSSAZ et Pierre CHARPY)

- **DONNE** un avis favorable aux ouvertures des commerces de la commune de VALSERHONE les dimanches suivants pour l'année 2021 :
 - **Les commerces de détail pratiquant la même activité regroupés par code NAF (nomenclature d'activités française)** : Ces dates reprennent l'ensemble de la demande de carrefour et de Chauss expo.
 - 10 janvier 2021
 - 4 juillet 2021
 - 29 août 2021
 - 5 septembre 2021
 - 12 septembre 2021
 - 19 septembre 2021
 - 21 novembre 2021
 - 28 novembre 2021
 - 5 décembre 2021
 - 12 décembre 2021
 - 19 décembre 2021
 - 26 décembre 2021
 - **les concessions automobiles** : ces dates reprennent l'ensemble de la demande de Jean Lain
 - 17 janvier 2021
 - 14 mars 2021
 - 13 juin 2021
 - 19 septembre 2021
 - 17 octobre 2021
 - 29 novembre 2021

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC121 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 17 décembre 2020 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle polyvalente de Lancrans de la commune de Valsershône comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Valsershône, le 5 novembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

- **Conseil communautaire du 17 décembre 2020**

20-DC122 : Approbation de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Bellegardien

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la révision du SCOT du Pays Bellegardien tel qu'il est annexé à la présente. Ce SCOT intègre des modifications, compléments et corrections ne remettant pas en cause ni l'économie générale, ni les orientations et les grands équilibres spatiaux de projet tel qu'arrêté le 12 décembre 2019 comme présentés et débattus en séance du présent conseil, suite à l'analyse des avis (de l'autorité environnementale et autres personnes publiques associées et consultées) et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur établis en connaissance des avis et contributions à l'enquête publique,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal, conformément à l'article L.122-11 de code de l'urbanisme, à transmettre le SCOT du Pays Bellegardien annexé à cette dernière au Préfet, à la Région, au Département et aux organismes mentionnés à l'article L.121-4, ainsi qu'aux associations et organismes qui en feront la demande,
- **CHARGE** le Président de mettre à la disposition du public le SCOT approuvé au siège de la CCPB, 35, rue de la Poste à Valsershône et téléchargeable sur le site : www.ccpb01.fr durant la validité du Schéma, conformément à l'article R.122-13 du code de l'urbanisme,
- **CHARGE** le Président, conformément à l'article R.122-13 du Code de l'urbanisme, d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la communauté de communes et de demander aux maires des communes membres de procéder à l'affichage selon les mêmes mesures de publicité,
- **CHARGE** le Président de faire mention de cet affichage en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC123 : Déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) 2021-2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **MANDATE** le Département de l'Ain pour déposer la candidature commune pour la mise en œuvre du Service Public Performance Energétique de l'Habitat dans les conditions définies au titre de l'AMI régional ;
- **PARTICIPE** financièrement au Service Public Performance Energétique de l'Habitat, à hauteur d'environ 1,1 € par habitant et par an selon le niveau d'ambition exposé ci-dessus et des modalités restant à définir dans une convention avec le Département ;
- **AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer l'ensemble des documents nécessaire à la candidature au titre de l'AMI régional et au déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC124 : Validation du principe de création d'une Société Publique Locale issue de l'ALEC 01

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

- **VALIDE** le principe de la création d'une SPL issue de l'ALEC 01.
- **DIT** que la participation à la SPL et le concours à sa mise en œuvre par la CCPB feront l'objet d'une prochaine délibération quand les modalités précises lui seront communiquées.

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC125 : Adhésion à la Société d'économie Mixte « LEA – Les Energies de l'Ain »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **ACTE** l'intégration de la CCPB au dispositif ;
- **VALIDE** la prise de participation à la SEM LEA à hauteur de 29 837€ ;
- **APPROUVE** le projet de statuts de la SEM LEA (en annexe) ;
- **AUTORISE** le président ou le Vice-président à accomplir toutes les démarches et à signer les documents afférents ;

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC126 : Reconstitution de la Délégation de l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPB au profit du Département de l'Ain pour 2021-2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la reconduction de la délégation de la compétence « aide à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du département de l'Ain, jusqu'au 31 décembre 2023
- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** le président de la CCPB à signer cette convention.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC127 : Dissolution et liquidation de la Régie personnalisée de l'Office de Tourisme Terre Valserine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre fin aux activités de la régie intercommunale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière de l'office de tourisme Terre Valserine.
- **DECIDE** que les opérations de la régie prendront fin le 31 mars 2021 ;
- **PRONONCE** la dissolution de la régie intercommunale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière de l'office de tourisme Terre Valserine au 31 mars 2021. Les comptes du budget de la régie seront arrêtés à cette date ;
- **DECIDE** de charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes de procéder à la liquidation de la régie.
- **PRECISE** que les opérations de liquidation seront retracées dans une comptabilité tenue par le comptable et annexée à celle de la communauté de communes ;
- **PRECISE** que l'actif, le passif et les résultats du budget de la régie seront repris dans les comptes du budget général de la communauté au terme des opérations de liquidation par une délibération budgétaire ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ces dispositions.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC128 : Création de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Terre Valserine Tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), à compter du 1^{er} avril 2021,
- **APPROUVE** les statuts de l'EPIC tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** d'affecter les recettes de la taxe de séjour et les recettes des bornes à camping-car à l'EPIC Terre Valserine Tourisme,
- **DECIDE** de fixer le montant de la dotation initiale de l'EPIC Terre Valserine Tourisme à 50 000€ qui sera versée à l'ouverture d'un compte trésorerie au nom de l'EPIC, sur justificatif, correspondant au montant de l'actif et du passif de la régie repris par la CCPB qui sera affecté à l'EPIC et qui pourra faire l'objet d'une révision selon les montants réellement constatés lors de la liquidation de la régie actuelle.
- **DECIDE** de fixer la composition du comité de direction de l'EPIC à 23 membres répartis en 3 collèges :
 - o Le collège « conseillers communautaires » composé de 14 titulaires élus, membres du conseil communautaire de la communauté de communes.
 - o Le collège « associations » composé de 5 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les représentants d'associations du territoire intéressées par le tourisme.
 - o Le collège « professionnels », composé de 4 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les représentants des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, gestionnaires d'équipements, hébergeurs, institutionnels du tourisme, etc...).
- **DECIDE** que l'ensemble des membres du comité de direction seront désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ces dispositions.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC129 : Désignation des représentants au sein du Comité de direction de l'EPIC Terre Valserine Tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations ;
- **DECIDE** de désigner les membres du comité de direction comme suit :

Collège		Nom	Prénom	Titulaire	Suppléant
1	CCPB	BRIQUE	Daniel	*	
	CCPB	BRUN	Catherine	*	
	CCPB	DINOCHEAU	Philippe	*	
	CCPB	DUCRET	Françoise	*	
	CCPB	FILLION	Jean-Pierre	*	
	CCPB	GONNET	Marie-Françoise	*	
	CCPB	JEANBENOIT	Elisabeth	*	
	CCPB	MARQUET	Christophe	*	
	CCPB	MOINE	Florian	*	
	CCPB	PERREARD	Patrick	*	
	CCPB	SELLIER	Sophie	*	
	CCPB	THOMASSET	Gilles	*	
	CCPB	VIALON	Jacques	*	
	CCPB	BOUVET-MULTON	Myriam	*	
2	Les Amis des Sentiers	GARÇON	François	*	
	Les Amis des Sentiers	BEAUREPAIRE	Guy		*
	Champfromier 2000	VALLET	Christian	*	
	AAPPMA Haute Semine Basse Valserine	DURAND	Marc	*	
	La Menthérente	COTTIER	Boris	*	
	TEC	JUILLERON	Adrien	*	
	Bellegarde Montagne et escalade	FAVRE	Marc		*
3	Hôtel Restaurant MARINET	MARINET	Yves	*	
	Air de Vent (accompagnateur moyenne montagne)	MARINET	Didier	*	
	Relais nordique	VACHER	Florent	*	
	Auberge de Cuvéry	MIGUET	Frédéric	*	
	à pourvoir				*
	à pourvoir				*

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC130 : Approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le règlement intérieur de la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC131 : Adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située rue des Frères Lumière 01200 VALSERHONE.
- **DELEGUE** au Président les décisions fixant les montants de redevance, de caution ainsi que les tarifs de remplacement du matériel détérioré relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC132 : Adhésion au contrat collectif d'assurance du Centre de gestion couvrant les risques statutaires

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP garantissant les risques statutaires.
Les risques statutaires suivants seront garantis : Décès, accident de service, maladie professionnelle ou imputable aux services – frais médicaux consécutifs, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, adoption et paternité, maladie ordinaire avec franchise de 30 jours fermes.
Le taux de cotisation sera de 5.86 % de la masse salariale définie.
Le marché passé sur ces bases prend effet au 01/01/2021, à 00h00.
Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
- **INSCRIT** au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC133 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

20-DC134 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 28 janvier 2021 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de Lancrans comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président de séance, Patrick PERREARD

Décisions

du

Bureau

Communautaire

20-DB041 : Aide à l'immobilier d'entreprises – Attribution d'une aide financière pour la construction et l'aménagement d'un atelier artisanal avec point de vente sur la commune d'Injoux -Génissiat

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la SCI COUEDEL actuellement domiciliée Rue du Forche 01200 Injoux-Génissiat, pour la construction d'un atelier artisanal, un magasin de vente ainsi qu'un espace une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 5 000€, pour la construction d'un atelier, un magasin de vente ainsi qu'un espace d'accueil clients sur la commune d'Injoux-Génissiat, hameau de CRAZ.
- de **VERSER** cette aide à la SCI COUEDEL après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux et sur présentation des factures acquittées.
- d'**AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer toute pièce nécessaire concernant cette décision.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB042 : Pôle Seniors et Santé / CLIC : convention entre le Département de l'Ain, la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et le Réseau Mnémosis

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** la convention avec l'Association Réseau MNEMOSIS,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer cette convention,
- d'**INSCRIRE** dans les budgets primitifs correspondants de 2021 à 2025 la somme de 33 000 € par an au profit de l'Association Réseau Mnémosis,
- d'**ADHERER** à l'Association Réseau Mnémosis.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB043 : Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Giron pour des travaux d'aménagement du cimetière communal

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la commune de Giron un fonds de concours d'un montant de 4 712.30 €, sous réserve de l'obtention d'aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour des travaux d'aménagement du cimetière communal correspondant à 50% d'une dépense totale éligible de 9 424.60 € pour un montant total de travaux de 18 849.60 € HT
- de **VERSER** ce fonds de concours après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB044 : Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Champfromier pour des travaux de reprise d'un mur de soutènement

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la commune de Champfromier un fonds de concours d'un montant de 24 000 €, sous réserve de l'obtention d'aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour des travaux de reprise d'un mur de soutènement correspondant à 50% d'une dépense totale éligible de 48 000 € pour un montant total de travaux de 96 000 € HT
- de **VERSER** ce fonds de concours après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB045 : Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Confort pour des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente communale

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la commune de Confort un fonds de concours d'un montant de 18577,50€, sous réserve de l'obtention d'aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente communale correspondant à 50% d'une dépense totale éligible de 37 155 € HT.
- de **VERSER** ce fonds de concours après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB046 : Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Plagne pour des travaux d'aménagement de la salle des fêtes communale

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la commune de Plagne un fonds de concours d'un montant de 8 058,65€, sous réserve de l'obtention d'aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour des travaux d'aménagement de la salle des fêtes communale correspondant à 50% d'une dépense totale éligible de 16 117,30€.
- de **VERSER** ce fonds de concours après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB047 : Fonds de concours aux communes – Attribution d'une aide financière à la commune de Champfromier pour des travaux de mise en conformité du réseau du hameau de Communal pour l'amélioration de la défense incendie.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCORDER** à la commune de Champfromier un fonds de concours d'un montant de 14 400 €, sous réserve de l'obtention d'aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour des travaux de mise en conformité du réseau du hameau de Communal pour l'amélioration de la défense incendie correspondant à 50% d'une dépense totale éligible et un montant total de travaux de 28 800 € HT
- de **VERSER** ce fonds de concours après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB048 : Fonds de concours aux communes – Attribution d’une aide financière à la commune de Confort pour la création de deux chicanes et d’un plateau surélevé de sécurisation du secteur La Mulaz

Le Bureau communautaire, à l’unanimité,

DECIDE

- d’**ACCORDER** à la commune de Confort un fonds de concours d’un montant de 12 563 €, sous réserve de l’obtention d’aucune autre subvention qui viendrait diminuer ce montant plafond, pour la création de deux chicanes et d’un plateau surélevé de sécurisation du secteur La Mulaz correspondant à 50% d’une dépense totale éligible de 25 126 € HT.
- De **VERSER** ce fonds de concours après la remise d’une attestation d’achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB049 : Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la protection des captages d’eau potable sur la commune d’Injoux Génissiat

Le Bureau communautaire, à l’unanimité,

DECIDE

- d’**ADOPTER** l’opération et les modalités de financement
- d’**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- de **S’ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- d’**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette opération

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB050 : Demande de subvention auprès de l’état au titre de la création d’un exutoire d’eaux pluviales – secteur du Picoly

Le Bureau communautaire, à l’unanimité,

DECIDE

- d’**ADOPTER** l’opération et les modalités de financement
- d’**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- de **S’ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- d’**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette opération

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB051 : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes pour l’acquisition de matériels pour la police intercommunale.

Le Bureau communautaire, à l’unanimité,

DECIDE

- De **VALIDER** le plan de financement suivant :

Dépenses (prix HT)		Recettes (prix HT)	
Equipements de la Police Intercommunale	15 990,97 € HT	Région AURA (50% de la dépense subventionnable) :	7 995,48 € HT
		Reste à charge CCPB :	7 995,49 € HT
Total dépense subventionnable :	15 990,97 € HT	TOTAL :	<u>15 990,97 € HT</u>

- De **SOLLICITER** à cet effet l'aide financière du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 7 995,48 € HT
- De **CONSTITUER** et signer tous les dossiers nécessaires à cet effet et de procéder aux démarches et formalités adaptées à la poursuite du projet et sa mise en exécution.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB052 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la création d'un exutoire d'eaux pluviales sur la commune de Valserhône, commune déléguée de Châtillon en Michaille sur le secteur Picoly / Louis Astier

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**AUTORISER** le président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur ce projet
- de **CONSTITUER** et signer tous les dossiers nécessaires à cet effet et de procéder aux démarches et formalités adaptées à la poursuite du projet et sa mise en exécution.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB053 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la requalification du pré traitement de la station d'épuration de l'agglomération d'assainissement de Bellegarde sur Valserine, commune de Valserhône

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**AUTORISER** le président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur ce projet
- de **CONSTITUER** et signer tous les dossiers nécessaires à cet effet et de procéder aux démarches et formalités adaptées à la poursuite du projet et sa mise en exécution.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB054 : Recrutement dans le cadre de contrat d'apprentissage

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le recours au contrat d'apprentissage
- **DE CONCLURE**, à compter du 1^{er} Décembre 2020, un contrat d'apprentissage pour la préparation d'un master 2 urbanisme et projet urbain.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des actions de formation répertoriées ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait à Valserhône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB055 : Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les transformations d'emplois statutaires suivantes :

Catégorie	Grade	Fonction	Quotité horaire	Nb	Nouveau grade
B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Instructeur du droit des sols	TC	1	Rédacteur
C	Adjoint administratif	Assistant chargé de l'accueil de la MEEF - Centre associé/Cité des métiers – Maison France Service	TC	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe

- **DE VALIDER** le tableau des emplois mis à jour.

Fait à Valsershône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB056 : Convention avec le Conseil Départemental de l'Ain et le GIE « Epav'Service » relative à l'enlèvement au transport, à la destruction de véhicules non identifiables de notre territoire

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** la convention relative à l'enlèvement, au transport, à la destruction de véhicules non identifiables- « dispositif Epav'services » de notre territoire entre le Conseil départemental de l'Ain et le GIE «Epav'Service » telle que présentée ci-dessus,
- d'**ACCEPTER** de cofinancer à parité égale avec le Département de l'Ain la prime à l'épave à verser au prestataire calculée selon les articles 4 et 6 de la présente convention,
- d'**HABILITER** le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait à Valsershône, le 19 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

Bureau communautaire du 17 décembre 2020

20-DB057 : Versement du solde de la subvention à l'EIJAA

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **DECIDE** de verser le solde de 26 484 € à l'Entreprise d'Insertion des Jeunes Adultes de l'Ain (EIJAA) pour l'exercice 2020.
- **de DIRE** que la dépense est inscrite au Budget général 2020,

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB058 : Convention de partenariat avec EIJAA

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** le projet de convention ci-annexé destinée à poursuivre, le partenariat avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain pour l'encadrement et la gestion d'une équipe d'insertion,
- d'**AFFECTER** cette équipe d'insertion à l'activité touristique,
- de **FIXER** la durée de cette convention du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- d'**HABILITER** le Président ou le Vice-Président délégué au tourisme à signer ladite convention, et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- de **DIRE** que la dépense sera inscrite au Budget général 2021,

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB059 : Acquisition de terrains de la EURL HOME CONSTRUCTION – Création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales – Le Picoly – Châtillon-en-Michaille – 01200 Valsershône

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACQUERIR**, de la Eurl HOME CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Furkan AYDIN, une surface d'environ 500 m² à prendre dans la partie nord de la parcelle cadastrée 091 AB 237 de : 5 813 m², lieudit « Châtillon Nord », à Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, afin de réaliser les travaux ci-dessus moyennant le prix de 28 € le mètre carré, étant ici précisé que les frais et honoraires de notaire et de géomètre seront à la charge de la CCPB,
- d'**INDIQUER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021
- d'**AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet, ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- de **CHARGER** l'un des deux Offices Notariaux de 01200 Valsershône, d'établir l'acte authentique correspondant.

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB060 : Avenant n°1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie »

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE VALIDER** la prolongation du Fonds Région Unie jusqu'au 30 juin 2021,
- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention,
- **D'AUTORISER** le président de la CCPB à signer l'avenant de la convention

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB061 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé de la Mission locale Oyonnax-Bellegarde-Gex au profit de la Communauté de communes du Pays Bellegardien

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition à titre individuel d'un salarié de la Mission locale Oyonnax-Bellegarde-Gex, afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'orientation auprès de la MEEF.
- **D'AUTORISER Monsieur Le Président** ou la vice-présidente déléguée à signer la convention de mise à disposition susvisée.
- **De DIRE** que les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération et des diverses charges de l'agent mis à disposition seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB062 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Champfromier au profit de la Régie des eaux du Pays bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Champfromier au profit de la Régie des eaux du Pays bellegardien au titre de la gestion de la compétence « Eau et assainissement » pour l'année 2021.
- **D'AUTORISER** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer avec la commune de Champfromier ladite convention.
- **D'AUTORISER** le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention

Fait à Valsershône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB063 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Chanay au profit de la Communauté de de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Chanay au profit de la Régie des eaux du Pays bellegardien au titre de la gestion de la compétence « Eau et assainissement » pour l'année 2021.
- **D'AUTORISER** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer avec la commune de Chanay ladite convention.
- **D'AUTORISER** le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB064 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune d'Injoux-Génissiat au profit de la Communauté de de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement »

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune d'Injoux-Génissiat au profit de la Régie des eaux du Pays bellegardien au titre de la gestion de la compétence « Eau et assainissement » pour l'année 2021.
- **D'AUTORISER** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer avec la commune d'Injoux-Génissiat ladite convention.
- **D'AUTORISER** le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DB065 : Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la création de l'emploi suivant :

Catégorie	Grade	Fonction	Quotité horaire	Nb
B	Rédacteur	Assistante de coordination	TC	1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte tenu de *la nature des fonctions et des besoins du service*.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de formation (Exemple : Diplôme CECF), d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **DE VALIDER** le tableau des emplois mis à jour.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD



Décisions

du

Président

20-DP049 : Pépinière d'entreprises – Ateliers n°8 – Convention d'occupation à la Sarl SBP Développement – Atelier-relai

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir une convention d'occupation à titre précaire à la SARL SBP DEVELOPPEMENT, pour une durée de 18 mois, du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} avril 2022, moyennant une **redevance mensuelle** de : **CINQ CENT CINQUANTE EUROS VINGT CINQ CENTIMES HT (550,25 € HT) + TROIS CENT SEIZE EUROS VINGT CINQ CENTIMES (316,25 €)** de provision/charges, soit : **HUIT CENT SOIXANTE SIX EUROS CINQUANTE CENTIMES (866,50 € HT)** majoré de la TVA au taux en vigueur, d'un montant de **173,30 €**, soit un loyer mensuel TTC de : **MILLE TRENTE NEUF EUROS QUATRE VINGT CENTIMES (1 039,80 €)**, payable mensuellement le 1^{er} de chaque mois.

ARTICLE 2 : de charger la société Sarl SBP Développement de rembourser le montant des travaux de reconstruction de la cloison séparative entre les ateliers 7 et 8 fixé à 320.26€ TTC

ARTICLE 3 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 4 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 1^{er} octobre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP050 : Pépinière d'entreprises – Atelier n° 5 – Avenant n°2 à la Convention d'occupation Sas AXE OHM

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir une nouvelle prolongation de la durée d'occupation des locaux par la Sas AXE OHM arrivant à échéance le 30 septembre 2020, pour une durée de 12 mois, du **1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2021**.

ARTICLE 2 : d'établir à cet effet, un nouvel avenant à cette convention, résiliable à tout moment par l'occupant, moyennant un loyer mensuel de **398 € HT + 316,25 € de provision/charges, soit 714,25 € HT + la TVA au taux en vigueur (142,85 €), soit au total : 857,10 € TTC**.

Toutes les autres charges et conditions de la convention demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

Fait à Valserhône, le 1^{er} octobre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP051 : Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention constitutive du groupement de commandes coordonnés par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 5 octobre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP052 : RECAPITULIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique du SIEFAGE à Valserhône	INGEVALOR 69130 ECULLY	09/09/2020	6 mois	26 897,50
Dinoplagne – Assurance Dommages Ouvrage	GROUPAMA 69009 LYON	30/09/2020	10 ans	15 112,00
Abonnement AWS	AWS 38100 GRENOBLE	06/10/2020	1 an	1 880,00
Procédure de mise en place des périmètres de protection de captage d'eau potable de la source des Lades Commune de Surjoux-Lhopital	SCIENCES ENVIRONNEMENT 25000 BESANCON	08/10/2020	2 ans	2 525,00

Article 2 : FIXE comme suit les avenants notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Montant € HT
Avenant n° 3 relatif à la gestion du service d'eau potable	VEOLIA EAU	15/09/2020	Prix nouveaux
Avenant n° 1 relatif à la gestion du service assainissement collectif	VEOLIA EAU	15/09/2020	Prix nouveaux
Avenant n° 1 relatif à l'alimentation en eau potable et défense incendie à Dinoplagne	SAS DUMAS	02/10/2020	Prix nouveaux

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valserhône, le 27 octobre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP053 : Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la mise en place d'un marché de reprographie pour la location ou l'achat de photocopieurs multifonctions avec contrat de maintenance, achat ou location de matériels spécifiques comme les traceurs

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande créé pour lancer un marché de reprographie pour la location ou l'achat de photocopieurs multifonctions avec contrat de maintenance, achat ou location de matériels spécifiques comme les traceurs pour la commune de Valserhône, la CCPB et l'Office du Tourisme Terre Valserine et de signer de la convention s'y rapportant ;

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 27 octobre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP054 : Terrain cadastré AL n° 887 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la société GUINTOLI

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée AL n° 887, d'une superficie de 5 685 m², propriété de la CCPB, située à Valserhône (Ain) rue de Savoie Bellegarde sur Valserine, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2021, moyennant un **loyer mensuel** de : **QUATRE CENTS EUROS**, payable mensuellement à réception de l'avis des sommes à payer.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 4 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 1^{er} décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP055 : RECAPITULIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
Etudes géotechniques de conception pour la création d'un belvédère	PYRITE INGENIERIE 73800 SAINTE HELENE DU LAC	04/06/2020	De la notification à la fin des travaux des Lades	4 970,00
Gestion de l'aire d'accueil provisoire des gens du voyage de la C.C.P.B	GESTION'AIRE SAS 01100 ARBENT	20/10/2020	Du 03/10/2020 au 31/12/2020	2 876,00
Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux d'eaux usées et alimentation en eau potable – Rue de l'Industrie Site de Pechiney sur la commune de Valserhône	FAMY 01200 VALSERHONE	06/11/2020	6,5 mois	469 000,00
Audit de la communication externe et accompagnement stratégique de la C.C.P.B.	EPICEUM 75011 PARIS	06/11/2020	5 mois	11 227,50
Mission d'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation auprès de la CDACi, d'actualisation de l'étude du marché et de réalisation du dossier de demande d'aide sélective auprès du CNC, pour la création d'un complexe cinématographique	VILLAUME CINECONSEIL 63100 CLERMONT FERRAND	10/11/2020	De la notification jusqu'à la date d'acceptation du versement de l'aide sélective du CNC	22 000,00
Réhabilitation des captages, redimensionnement et équipement d'un forage sur la commune d'Injoux Génissiat Lot n° 01 « Travaux de forage »	SONDALP HYDROFORAGE 01550 VIRIEU LE GRAND	16/11/2020	12 semaines	178 120,50

Article 2 : FIXE comme suit les marchés publics conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Commune de Valserhône :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
Accord-cadre à bons de commande de fourniture et de livraison d'articles de bureau	LYRECO 59770 MARLY	19/11/2020	1 an reconductible 3 fois	Part C.C.P.B. : Sans Mini : 8 000,00 Maxi : 20 000,00

Accord cadre pour la fourniture de matériels informatiques et logiciels Lot n° 01 « PC et autres matériels »	MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION 13013 MARSEILLE	20/11/2020	1 an reconductible 3 fois	Sans minimum Sans maximum
	QUADRIA SAS 69100 VILLEURBANNE	23/11/2020		
	TILT INFORMATIQUE - 74200 THONON LES BAINS	20/11/2020		
Accord cadre pour la fourniture de matériels informatiques et logiciels Lot n° 02 « Serveurs et SAN »	COM6 69570 DARDILLY	20/11/2020	1 an reconductible 3 fois	Sans minimum Sans maximum
	MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION 13013 MARSEILLE	20/11/2020		
	QUADRIA SAS 69100 VILLEURBANNE	23/11/2020		
Accord cadre pour la fourniture de matériels informatiques et logiciels Lot n° 03 « Licences logicielles »	AVA6 INFRASTRUCTURE 69760 LIMONEST	20/11/2020	1 an reconductible 3 fois	Sans minimum Sans maximum
	COM6 69570 DARDILLY	20/11/2020		
	TILT INFORMATIQUE 74200 THONON LES BAINS	20/11/2020		

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valserhône, le 30 novembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP056 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre de la liaison en eau potable Enversiers-Marnod-Combes et de la défense incendie, sur la commune de Saint-Germain-de-Joux

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune de Saint Germain de Joux pour la maîtrise d'œuvre de la liaison en eau potable Enversiers-Marnod-Combes et de la défense incendie.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua

Fait à Valserhône, le 8 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP057 : Convention Terrain cadastré AL n° 884 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la commune de Valserhône

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée AL n° 884, d'une superficie de 3 129 m², propriété de la CCPB, située à Valserhône (Ain) rue de Savoie Bellegarde sur Valserine, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2021, à titre gracieux, renouvelable expressément sur demande du preneur un mois avant l'échéance du contrat.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Valserhône.

ARTICLE 4 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 11 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

20-DP058 : Tarifs applicables pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les usagers admis sur le terrain doivent acquitter à l'arrivée une caution de 100 € perçue par le gestionnaire contre délivrance d'un reçu. Celle-ci est rendue après constatation du bon état de l'emplacement libéré (état des lieux de sortie) et des équipements la desservant, et après compensation des dettes éventuelles. Dans le cas contraire, elle sera encaissée par le gestionnaire.

ARTICLE 2 : Les usagers doivent payer une redevance d'occupation à hauteur de 4€ par nuit et par emplacement.

ARTICLE 3 : Ils doivent payer leur consommation d'eau et d'électricité (sur la base du relevé des consommations).

- Le prix de l'électricité est de 0,16€ le KWh et pour l'eau de 3,50 €/m³.

Ces montants fixés par la Communauté de communes du Pays Bellegardien sont affichés à l'entrée de l'aire d'accueil.

ARTICLE 4 Les frais d'occupation (redevance et paiement des fluides) sont réglés à l'arrivée par période de 7 jours, puis d'avance pour les périodes suivantes. Une facturation est établie tous les mois et à la demande, toutes les semaines, par le gestionnaire.

Fait à Valsershône, le 23 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD

Arrêté

du

Président

Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le terrain cadastré n° 018 AE n° 474, d'une surface de 5881 m² situé sur la commune de Valserhône est affecté à l'aire d'accueil des gens du voyage. Il comporte 22 emplacements. Il est donc réservé à l'usage des gens du voyage, de leurs véhicules et de leurs caravanes.

ARTICLE 2 :

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte à compter du 28 décembre 2020.

ARTICLE 3 :

Les modalités de gestion et les règles de salubrité concernant le stationnement sur l'aire d'accueil sont définies dans le règlement intérieur de l'aire d'accueil.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché au siège de la communauté de communes du Pays Bellegardien et adressé à M. le sous-préfet.

Fait à Valserhône, le 17 décembre 2020, signé le Président, Patrick PERREARD
